

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
21 octobre 2021

LE SERVICE D'ASSISTANCE AFRICAIN EN MATIÈRE DE PI POUR LES PME AIDERA LES ENTREPRISES DE L'UE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le 21 octobre, le «Service d'assistance africain aux PME en matière de PI» a été lancé à Rome, dans le cadre du sommet UE-Afrique des PME 2021. Dorénavant, les entreprises de l'UE pourront trouver des informations pratiques et détaillées sur les questions de propriété intellectuelle en Afrique et répondre à des questions spécifiques dans le cadre d'une plateforme en ligne du service d'assistance.

«Les personnes, les entrepreneurs et les chefs d'entreprise comme vous sont au cœur de nos efforts. Tirez parti des nombreuses ressources disponibles, y compris le nouveau service d'assistance aux PME en matière de PI en Afrique de l'UE. Il soutient les PME européennes dans la gestion des droits de propriété intellectuelle en Afrique et aide les entreprises africaines à accéder aux chaînes de valeur mondiales», a déclaré **Jutta Urpilainen, commissaire européenne chargée des partenariats internationaux**.

«Ce jour marque une étape importante dans la promotion des droits de propriété intellectuelle en Afrique parmi les entreprises de l'UE. Le nouveau service d'assistance aux PME en matière de PI encouragera le commerce Afrique-UE en promouvant la propriété intellectuelle et sera précieux non seulement pour les PME de l'UE, mais aussi pour les avocats les professionnels du secteur», a déclaré **Andrea di Carlo, directeur exécutif adjoint de l'EUIPO**.

Au fil des ans, les relations commerciales entre l'UE et l'Afrique se sont approfondies. En 2020, l'UE était le principal partenaire commercial de l'Afrique, représentant 31 % des exportations de ce continent et 29 % de ses importations. Cela coïncidait avec le fait que près de 70 % des produits exportés de l'UE vers l'Afrique étaient des produits manufacturés. Dans le même temps, la plupart des pays africains bénéficient d'un accès en franchise de droits et sans contingent au marché de l'UE et les produits manufacturés dominent les exportations de l'UE vers l'Afrique.

Avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine et son projet phare, la nouvelle zone de libre-échange continentale africaine (AfCTA), les relations commerciales Afrique-UE, et en particulier les PME, ont pris une importance accrue. En outre, **la propriété intellectuelle (PI) est devenue la pierre angulaire de l'AfCTA et des relations commerciales Afrique-UE**.

Le nouveau service d'assistance aux PME en matière de PI en Afrique sensibilisera le public aux questions de PI en Afrique, en fournissant des informations détaillées sur les paysages nationaux de la PI, des études de cas, des supports de formation et des webinaires. Les informations pratiques sur la PI aideront les PME à mieux comprendre et protéger leurs actifs de propriété intellectuelle (brevets, marques, dessins et modèles industriels, secrets d'affaires, droits d'auteur, etc.) en Afrique. Il aidera les petites et moyennes entreprises à créer, protéger,

utiliser, administrer et faire respecter les droits de propriété intellectuelle (DPI) en Afrique, conformément aux meilleures pratiques internationales et européennes.

En outre, **les PME de l'UE pourront soumettre leurs propres demandes au service d'assistance** concernant la protection de leurs droits de PI en Afrique au moyen d'un service d'assistance téléphonique dédié. Des experts en PI fourniront des conseils utiles, dans le respect de la confidentialité, dans un délai de trois jours ouvrables.

Le service d'assistance aux PME en matière de PI en Afrique est **créé grâce au soutien de l'Union européenne** et mis en œuvre par l'[EUIPO](#), dans le cadre du [projet Droits de propriété intellectuelle et innovation en Afrique \(AfrIPI\)](#).

Contexte

Principales caractéristiques du service d'assistance aux PME en matière de PI en Afrique

Le service d'assistance aux PME en matière de PI en Afrique vise à faire progresser la coopération mutuelle entre les PME de l'UE et les pays africains en matière commerciale. Le principal objectif du service d'assistance est de contribuer au développement durable et à la croissance économique en Afrique tout en ouvrant de nouvelles frontières économiques aux entreprises de l'UE. En conséquence, le service d'assistance vise à créer un écosystème économique fondé sur une coopération mutuellement bénéfique entre l'UE et les États africains.

Le service d'assistance aux PME en matière de PI en Afrique fait partie d'un [réseau international d'assistance s'adressant aux entreprises de l'UE](#) et est financé par l'UE. D'autres services d'assistance régionaux couvrent l'Amérique latine, la Chine, l'Asie du Sud-Est et l'Inde.

Pourquoi mettre l'accent sur les PME?

Les petites et moyennes entreprises (PME) deviennent d'importants moteurs de croissance dans les économies de l'UE et de l'Afrique. Selon le rapport de l'EUIPO/OEB intitulé «[Les droits de propriété intellectuelle et les performances des entreprises en Europe: une analyse économique](#)», publié en février 2021, les entreprises qui détiennent au moins un brevet, un dessin ou modèle enregistré ou une marque génèrent en moyenne 20 % de revenus en plus par salarié que les entreprises qui ne sont titulaires d'aucun de ces DPI.

Les petites et moyennes entreprises (PME) représentent 99 % de l'ensemble des entreprises de l'UE et moins de 9 % des PME détiennent des droits de propriété intellectuelle (DPI). Dans le même temps, les entreprises qui détiennent des DPI ont **68 % de revenus par salarié en plus** que les entreprises qui n'en détiennent pas.

Plusieurs facteurs contribuent à cette situation. Outre le manque de sensibilisation aux DPI, en particulier parmi les PME, les procédures d'enregistrement des DPI sont perçues comme complexes et coûteuses. En outre, il est souvent à craindre que le coût de l'application de ces droits constitue une charge financière pour les PME.

Favoriser les intérêts communs entre l'Afrique et l'UE

Tant l'UE que les pays africains ont un intérêt commun à faciliter les échanges commerciaux et les investissements en supprimant les obstacles qui entravent leur développement. Les pays africains représentent un large éventail de caractéristiques économiques, culturelles et géographiques, ainsi que des degrés divers de développement de leurs systèmes de PI. Néanmoins, toutes les économies africaines partagent la nécessité de suivre les évolutions internationales dans le domaine de la PI et de les adapter en vue de leur mise en œuvre au niveau panafricain. Cela leur permettra ensuite de réaliser une économie continentale intégrée et de tirer parti des avantages des chaînes de valeur régionales et mondiales, grâce à la protection et à la promotion des produits et services africains. Dans cette optique, le projet Helpdesk vise à soutenir la politique africaine en matière de DPI et son harmonisation, en améliorant les réseaux, les outils et le renforcement des capacités. Le service d'assistance soutiendra le renforcement des capacités en matière de PI en partageant des pratiques de PI précieuses, allant de la sensibilisation à la PI à son utilisation stratégique et à son exploitation réussie.

Le service africain d'assistance en matière de PI soutient les PME et les équipes de recherche européennes impliquées dans les activités transfrontalières et/ou les activités de recherche financées par l'UE qui gèrent, diffusent et valorisent leur PI.

Le service d'assistance fournira également un large éventail de supports d'information, un service d'assistance téléphonique pour une aide directe en matière de PI ainsi que des formations sur site et en ligne.

Plus d'informations

[Service d'assistance aux PME en matière de PI en Afrique
Sommet UE-Afrique des PME 2021](#)

Contact

Tel.: +34 653 674 113

press@euipo.europa.eu